

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 14 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Luc BILHAUT, 1^{er} adjoint.

Convocation du 28 mars 2023, affichée le 28 mars 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Objet : Délibération n° 20230403 12
Dénomination de voie - Complément

Le 1^{er} adjoint rappelle :

- La décision du conseil municipal n° 20221017 11 en date du 17 octobre 2022 portant dénomination de voie.
- La décision du conseil municipal n° 20230403 11 en date du 03 avril 2023 portant dénomination de voie - Complément.

Le 1^{er} adjoint expose qu'une voie n'a pas été dénommée : le chemin de la Loubière.

Il propose au conseil municipal d'attribuer un nom à cette voie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal :

- Approuve la proposition du 1^{er} adjoint.
- Est d'accord pour donner un nom à cette voie.

Résultat du vote : Voix contre : 3 Abstention : 0 Voix pour : 4

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Malaval', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE CONCOULES' at the top, a central emblem, and '(GARD)' at the bottom, flanked by two stars.